

## Rapport N° 20

### Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Braulio Mora, concernant la création d'un Parlement/Conseil des jeunes en Ville de Nyon

---

Nyon, le 20 janvier 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 7 décembre 2011. Etaient présents : Mme Margaux Carron, Roxane Faraut - Linares, Séverine Lugeon, Lise Rossier, Bernadette Nelissen et M Marc Bourqui., MM Steve Equey et Théo Avanthay étaient absents.

La commission a entendu Mme Stéphanie Schmutz, municipale et Mme Anne-Catherine Crisinel-Merz des SASEJ (Service des Affaires Sociales de l'Education et de la Jeunesse). Nous les remercions pour les compléments d'informations qu'ils nous ont apportés.

#### 1. Préambule

La conclusion, du rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de conseiller communal Braulio Mora, était de demander à la Municipalité d'étudier les moyens d'impliquer davantage les jeunes dans la vie politique nyonnaise, par exemple en créant une structure qui leur permettrait de donner leur avis consultatif. La municipalité, dans son rapport, a étudié le fonctionnement des structures, telles Parlement ou Conseils des jeunes, et les a comparés. Ensuite le rapport décrit l'implication des jeunes dans la vie de la Cité et les perspectives globales de la politique de la jeunesse à Nyon.

#### 2. Implication civique des jeunes dans la vie de la Cité

La commission est bien placée pour s'exprimer sur la jeunesse, puisque l'âge moyen des conseillers et conseillères communaux autour de la table (la présidente mise à part) est d'environ 28 ans.

Après un échange très ouvert entre les personnes présentes, les positions ont rapidement convergé vers une opposition à l'idée de constituer un Parlement des Jeunes ou un Conseil de Jeunes à Nyon. La commission estime en effet que ce Parlement (ou Conseil) toucherait très peu de jeunes et risquerait d'être quelque peu élitaire. Par contre la commission relève que les adolescents de cet âge sont plutôt impliqués dans la vie scolaire et intéressés par la participation à un conseil d'élèves, un conseil de délégués ou un comité d'élèves. La commission ajoute qu'il est dommage que la loi ne permette pas d'inclure les jeunes (pourtant « clients principaux») dans le conseil d'établissement scolaire.

La commission estime également qu'il n'est pas adéquat de porter ce projet devant le Conseil régional, comme cela était suggéré dans le rapport municipal.

En revanche elle pense qu'il serait tout à fait pertinent d'éveiller la conscience politique chez les jeunes afin de développer leur sens civique. On peut constater que les jeunes d'aujourd'hui s'intéressent très peu à la politique, aux votations etc. Pour lutter contre cet état de fait, la commission souligne l'importance de l'instruction civique à l'école et de l'organisation de débats.

Cette instruction existe déjà à l'école de Nyon, puisqu'un cours de citoyenneté est donné aux élèves de 8<sup>ème</sup> et 9ème année, à raison d'une période par semaine. Ponctuellement, des actions sont également mises en place.

Plusieurs idées ont été proposées par la commission pour intéresser les jeunes à la politique :

- a. s'adresser directement aux jeunes dans la lettre d'info de la Municipalité et par le site nyon.ch,
- b. présenter des témoignages dans les journaux pour expliciter les motivations des jeunes membres du Conseil communal,
- c. avoir un stand d'info au Paléo,
- d. inviter les écoles aux discussions concernant la ville, comme à la réunion organisée par l'UNIA en septembre,
- e. organiser une journée civique.

### 3. L'encouragement et le soutien aux projets et activités proposés par la jeunesse

Mme Crisinel, elle-même déléguée à la jeunesse, a expliqué à la commission qu'à Nyon il y a une « équipe jeunesse » constituée d'animateurs et de travailleurs sociaux de proximité (cinq personnes sur le terrain). Leur travail s'oriente principalement autour de projets concrets ou d'activités de loisir. Mme Crisinel et son équipe estiment que le travail fait au niveau des quartiers permettrait d'aller directement vers les jeunes et de récolter leurs idées et propositions.

### 4. Conclusion :

La commission estime qu'un Parlement (ou un Conseil) des jeunes toucherait très peu de jeunes à Nyon et risquerait d'être quelque peu élitaire. Elle pense qu'il est très important que les jeunes réveillent leur sens civique par des cours de citoyenneté à l'école et par la participation et le débat dans des conseils/comités qui se forment plutôt en milieu scolaire. La commission donne quelques pistes pour informer et impliquer plus de jeunes dans le débat concernant notre belle ville. Elle propose que l'on récolte les idées des jeunes par « l'équipe jeunesse » qui est sur le terrain et par d'autres moyens comme le site internet de la ville.

La commission estime également qu'il n'est pas adéquat de porter ce projet devant le Conseil régional, comme cela était suggéré dans le rapport municipal.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**Vu** le rapport municipal N° 20 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Braulio Mora, concernant la création d'un Parlement/Conseil des jeunes en ville de Nyon,

**Oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**Attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## **décide :**

1. De prendre acte du rapport municipal N° 20 valant réponse de M. Braulio Mora, Conseiller communal, intitulé « Pour une politique de la jeunesse plus dynamique – Création d'un parlement / conseil des jeunes en Ville de Nyon »

La Commission :

Margaux Carron  
Roxane Faraut-Linares  
Séverine Lugeon  
Lise Rossier  
Théo Avanthay  
Marc Bourqui  
Steve Equey  
Bernadette Nelissen, présidente et rapporteur